

# L'AMI DE LA RELIGION

## DE LA PATRIE.

### JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s. 6d. par ANNEE.

"Le tronc chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

par ANNEE. 12s. 6d.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

QUEBEC, MERCREDI MATIN, 3 OCTOBRE, 1849.

BUREAU DE REDACTION Rue Ste. Famille, No. 14.

#### VINS FRANÇAIS.

Les Soussignés viennent de recevoir par le navire l'Océan, venu directement de Bordeaux à Québec, une grande quantité de VINS FRANÇAIS en caisses et en familles, consistant en :

ST. JULIEN, ST. ESTAFÉ, MONFERRAND, BOURG, } Vins rouges.

SAUTERNES, GRAVES, CERONS, } Vins blancs.

LIQUEURS de la Martinique, Do. de Bordeaux, VINS de la Champagne, SILLERY gd. Mousseux, VERZENAY, do VILLEDOMANCE, MAREUIL.

J. & O. CREMAZIE.

Québec, 4 juin, 1849.

Maintenant en débarquement, et à rendre par le soussigné.

HELE DE LIN, double bouteille, BRIQUES A FEU marqué "curr.", GENEVIERE de "DorKuyper", CHARBON de Smith, double criblé, C. E. LEVEY et Cie.

Québec, 2 juillet 1849.

JOSEPH PETITCLERC, Notaire, rue St. Joseph, N<sup>o</sup> 14, Haute-Ville, Québec, 26 mai 1848.

#### Nouvel Etablissement.

Le Soussigné à l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert un établissement comme IMPRIMEUR

Libraire et Papeter.

RUE BUADE, 9 RUE BUADE, Haute-Ville, 9 Haute-Ville, QUEBEC.

Il vient de recevoir par le CANADA, de Glasgow, un assortiment considérable consistant en PAPIER de toutes qualités et descriptions. Plumes d'aigle, de Gillots et Perry, en cartons et en boîtes, Plumes de Cigne et d'Oie, Enveloppes, Caca cacheter, Encres, Encrures, Papier potins, Porte-feuilles Papier à musique, Carton, Dessin de Londres, Cartes, Plumes d'Or, etc., et autres articles de goût et d'utilité trop nombreux à détailler dont un catalogue sera publié dans le cours de la semaine.

Une grande variété de LIVRES d'ECOLLES, dictionnaires, Atlas, Cabinets. Le soussigné espère par sa longue expérience dans cette branche de commerce, acquise dans un des plus anciens établissements, et par une stricte attention aux affaires mériter une part du patronage public.

J. T. Broussseau.

Québec, 28 mai, 1849.

#### Articles de Fantaisie.

Les Soussignés ont reçu par le Douglas de Londres, un assortiment considérable d'Articles de Goût se composant de Porte-monnaie en Naere de Perle incrusté en argent, Ditto en Papier mâché, Souvenirs en Naere de perle ciselé sur fond de velours, Bourses mécaniques, objets en Albatre, Eventails riches, Bracelets, Agrafes, Livres de Prières richement reliés en velours, &c., &c.

J. & O. CREMAZIE.

Québec, 4 juin 1849.

#### Paniers Français en Osier.

CORDES DE VIOLON, etc.

Les Soussignés viennent de recevoir par le navire l'Océan, venu directement de Bordeaux à Québec, une grande variété de Paniers, Corbeilles, Gibecières, Paniers pour la pêche, &c., &c.

J. & O. CREMAZIE.

Québec, 4 juin, 1849.

#### A Vendre ou à louer.

Un superbe emplacement, situé sur les Glacis, du côté sud de la Rue St. Jean, adjoignant aux terrasses du gouvernement. Les personnes qui désirent acheter ou louer pour y bâtir devront s'adresser à ce bureau.

Québec, 19 sept. 1849.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre, T. A. PARANT, jr. Québec 4 juin 1849.

#### PAPIER à DESSIN.

Les Soussignés ont reçu de Paris et offrent en vente un assortiment des meilleurs PAPIERS à DESSIN Français tels que :

Grand Monde Mécanique, Grand Aigle, Pelure blanche, Do. do Dioptrique, Colombier, Jésus, Grand Raisin Dioptrique, Grand Aigle velin, Do. do vergé, Grand Raisin velin,

Cartons Bristol de toutes grandeurs et qualités.

J. & O. CREMAZIE.

Québec, 4 juin, 1849.

#### Baran du p<sup>r</sup> aux Incendies.

HOTEL DU PARLEMENT, Québec, 1er juin 1849.

AVIS est par le présent donné à ceux des Incendies qui n'ont pas encore payé l'intérêt échu qu'ils doivent en vertu de leurs obligations du 1er décembre 1847 et 1848, qu'ils aient à payer immédiatement au soussigné, sinon et passé le 1er juillet prochain ils seront tous indistinctement poursuivis.

FELIX GLACKEMEYER.

#### JOS GAUVIN,

No. 1. Rue La Fabrique, Haute-Ville, QUEBEC.

Le Soussigné prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de

#### Quincaillerie et Ferronnerie.

dans la maison ci-devant occupée par M. Labrie. Son fonds de magasin est un complet, et il se assure qu'on trouvera chez lui tous les effets dont on aura le soin, à des prix très modérés. L'expérience qu'il a acquise dans cette branche de commerce, et la ponctualité avec laquelle les pratiques seront servies, devront lui mériter une part du patronage public.

Rue La Fabrique, Vis-à-vis le magasin de M. Boisseau, JOS. GAUVIN.

Québec, 25 mai 1849.

#### A LOUER.

PLUSIEURS appartements dans le haut d'une maison à deux étages, située rue et faubourg St. Vallier.

#### AUSSI.

Le bas de cette maison, ayant été occupé jusqu'à ces jours derniers comme magasin de grains. Cette maison est située dans le plus beau poste possible pour le commerce. S'adresser au bureau de ce journal.

Québec, 19 sept. 1849.

#### COLLEGE DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DU BAS-CANADA.

Le bureau des gouverneurs du collège des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada tiendra sa séance semi-annuelle pour l'examen des candidats à la pratique et à l'étude de la médecine, à Montréal, MARDI, le NEUF octobre prochain, à DIX heures A. M.

Les candidats sont requis de déposer leurs certificats chez l'un ou l'autre des secrétaires, au moins dix jours avant l'assemblée. Les gradués des Universités des Etats-Unis qui ont pratiqué l'art médical dans le Bas-Canada, pendant au moins dix années, pourront obtenir une licence sous certaines conditions spécifiées dans l'acte 12 Vict., chap. 52.

Par ordre,

A. H. DAVID, M. D., Secrétaire, Dist. Mont.

Québec, 19 sept. 1849.

#### Guitares Françaises.

DE la manufacture de Hussen et Duchéne, à Paris, à vendre par les Soussignés.

#### AUSSI.

Cordes françaises pour Guitares et pour violon.

J. & O. CREMAZIE.

Québec, 4 juin, 1849.

#### H. S. DALKIN,

MARCHAND DE BOIS,

No. 48, RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE. Québec, 6 juin 1849.

#### L'écrivain du Moniteur et les Jésuites.

M. le Directeur.

Il serait difficile d'avoir vu sans regret les sorties dirigées contre les Pères Oblats, contre les Jésuites surtout dans le *Moniteur Canadien* du 20 de septembre. Les lecteurs, l'auteur lui-même après réflexion devront le partager.

L'écrivain parle d'abord de l'expulsion des jésuites de tous les pays catholiques de l'Europe dans le dernier siècle, comme si ce fut de lui-même et seul était la preuve qu'ils étaient dignes de la persécution dont ces religieux furent les victimes.

Il dit plus loin qu'ils "viennent ici vivre aux dépens du peuple... entre autres, s'engraisser des sueurs d'ceux des faubourgs St. Roch et St. Jean" dans notre "ancienne capitale."

Il ne parle qu'avec le plus souverain mépris de l'éducation qu'ils ont "donnée à nos ancêtres dans les premiers temps de la colonie qui en faisait," suivant lui, "des nullités sociales et politiques."

Tels entre autres analogues sont les sentiments qui respirent dans cette production.

Les jésuites ne furent chassés des pays catholiques qu'à la suite des plus lâches intrigues, au moyen desquelles on se joua des Bourbons de France et d'Espagne, et des monarches et souverains d'Italie de la même famille. Ils furent de même chassés du Portugal sous le ministère comme à l'instigation du fameux marquis de Pombal, enfin des possessions de l'Autriche à la sollicitation de Joseph II sous le règne de sa mère la célèbre Marie Thérèse.

En France, la banqueroute du père Lavalette servit de prétexte pour détruire la compagnie des jésuites. Le père Lavalette avait contracté des dettes à la Martinique, sans l'autorisation de ses supérieurs. Elles étaient personnelles. Il fut poursuivi, l'affaire fut portée devant le Parlement de Paris par appel. On doit demander comment les poursuites intentées par ses créanciers pour se faire payer purent servir de motif à ce tribunal de prononcer, sous prétexte de l'examen qu'on fit des règles des Jésuites à cette occasion, pour en dissoudre le corps et chasser ses membres de toutes les maisons d'éducation qu'ils possédaient depuis plus de deux siècles dans le royaume, entre autres traitements plus qu'arbitraires qu'on leur fit subir, pour qu'on put s'emparer de toutes leurs propriétés mobilières comme immobilières.

Ceux qui faisaient jouer tous les ressorts d'une politique machiavélique pour amener cette mesure connue maintenant pour avoir été dirigée contre la religion catholique et contre le christianisme, Voltaire lui-même qui secondait les projets du jour à ce sujet, se moquait sous main de ceux qui se faisaient leur dupes en même temps qu'ils s'applaudissaient du succès de leurs intrigues. Ils rendaient justice dans leurs intimes correspondances au mérite des membres de l'Ordre aux quels ils étaient redevables de l'excellente éducation qu'ils avaient reçue dans leurs collèges.

Ce qui prouve au reste la futilité du prétexte invoqué pour annuler cette société, c'est qu'à la suite de la confiscation des biens des jésuites, on ne s'occupait pas le moins du monde de payer les dettes contractées par le père Lavalette et c'est la perte que firent les créanciers que *Trépassé* de l'*Avenir* donnait récemment comme celle pour la France de plusieurs millions, tandis que tous les biens de ces religieux tombaient dans le domaine public.

On n'a jamais pu connaître les motifs de leur expulsion, sans forme de procès, du royaume d'Espagne, accompagnée qu'elle fut pourtant de traitements barbares qui n'ont guère eu d'exemple dans les derniers siècles avant les proscriptions dont le clergé fut l'objet pendant la révolution française sous le règne de la terreur. On n'a pas plus de renseignements sur lesquels on puisse compter d'avantage, par rapport aux prétendus crimes d'état portés par le marquis de Pombal à la charge des jésuites du Portugal; enfin Joseph II semble avoir eu pour principal motif de s'enrichir de leurs dépouilles.

Contentons-nous de faire connaître l'opinion d'un écrivain judicieux que, de tout ce qui s'était dit des jésuites, il n'était rien de constaté que le bien qu'ils avaient fait. La supériorité de celle qu'on recevait dans leurs collèges est reconnue. C'est dans leur maison que s'étaient formés presque tous ceux qui, dans les derniers siècles, se sont fait remarquer par de grands talents sous tous les rapports.

On croit pouvoir dire que celle qu'ils donnaient dans ce pays, n'était pas méprisable. C'est dans leur établissement de Québec qu'avant la conquête, aussi s'étaient formés nos plus respectables citoyens de l'époque. Il est vrai qu'ils ne donnaient pas de leçons de droit constitutionnel et politique. La chose n'était pas même possible sous le gouvernement de l'absolutisme; c'était le nôtre alors.

Elles eussent paru dangereuses à ceux qui l'administraient. Ce n'était pas la faute des jésuites plus que des citoyens, c'était celle du régime qui pesait sur la France et par contrecoup sur ses colonies.

Pour ce qui regarde la conduite des jésuites en matière politique, ils durent subir l'influence des circonstances, comme la chose arrive toujours, soit par rapport au public, soit par rapport aux particuliers. Dans les cantons de la Suisse, les plus démocratiques, ils étaient du moins l'objet de l'affection comme du respect de leurs habitants.

De notre côté de l'Océan, la conduite du Jésuite Farmer à Philadelphie fut marquée pendant la guerre de l'indépendance au coin de la prudence et de la sagesse. D'un autre côté M. Carroll, Jésuite lui-même et frère de celui qui portait le même nom, signataire de l'acte d'indépendance, accompagna le célèbre Franklin dans son voyage à Montréal à la même époque. Il fut reçu dans la maison des Jésuites à Montréal par le père Floquet son confrère qui fut depuis dans la Province en butte à de vives persécutions.

Pour revenir à l'éducation par rapport à notre pays; qui peut ne pas savoir que le plus beau temple élevé dans notre partie de l'Amérique du Nord aux sciences est le collège bâti par les Jésuites de Québec. On croit pouvoir dire que nos compatriotes par suite de l'absence d'éducation politique ont laissé d'abord presque sans murmure transformer ce collège en casernes. C'était le seul établissement de ce genre dans la province avant la conquête. L'écrivain reproche d'une manière amère aux Jésuites, leurs grandes propriétés territoriales. Il ne leur était pas possible au moins de faire un plus noble usage de ces richesses. Il est juste en passant d'observer que si nos compatriotes, ont vu depuis s'établir tant d'autres collèges pour leur usage, ils en sont redevables au clergé catholique.

Les jésuites se sont d'ailleurs conciliés l'estime et le respect de tous les véritables amis de la science, depuis le célèbre chancelier Bacon jusqu'à Frédéric le Grand, roi de Prusse qu'on n'accusera pas d'avoir manqué de lumières. Ce monarque les conserva dans son royaume dans l'intérêt de ses sujets catholiques, malgré les sollicitations pressantes de ceux qui les faisaient chasser de la France et de l'Espagne catholique. Il serait facile d'ajouter bien d'autres traits du même genre à ceux qu'on vient d'esquisser.

Mais ces jésuites contre lesquels on s'efforce d'allumer la haine de nos compatriotes ont conservé, même au sein de l'Angleterre protestante, un collège dont les professeurs, de leur ordre, jouissent d'une réputation justement méritée comme hommes de profonde science. Qui pourrait dire qu'on ne connaît pas la prix d'une bonne éducation?

Dans ces dernières années les jésuites ont pu s'établir à Malte, à la demande des citoyens de l'île, de l'aveu du gouvernement d'Angleterre. Ils ont chez nos voisins l'un des meilleurs collèges de l'Union. Ces religieux répandus dans les diverses parties de ce pays se chargent, comme leurs prédécesseurs, là comme ailleurs, aussi bien que les pères Oblats, de prêcher les doctrines et les vertus religieuses. A l'exception peut-être de quelques fanatiques, personne qu'on sache ne songe à prêcher la nécessité de les chasser, sous le prétexte qu'ils sèment la zizanie, qu'ils s'engraissent des sueurs du peuple, qu'ils amoignent les peuples contre les autres prêtres, qu'ils s'emparent de l'esprit des évêques et qu'ils gouvernent toutes les affaires ecclésiastiques, comme le dit l'écrivain, de ceux qui sont dans le pays.

Terminons par ajouter que l'un des meilleurs historiens des Etats-Unis, M. George Bancroft, lorsqu'il a parlé de la conduite des jésuites de la Nouvelle France, leur a rendu pleine justice, tandis que quelque sans de nos compatriotes ne se contentant pas de leur refuser, leur témoignage plus que du mépris. Si ce n'était pas le fruit de préjugés qui tiennent à des causes sur lesquelles on n'a pas le temps d'appuyer, ce serait de l'ingratitude. Et l'on sait de quel sceau ce vice marque un peuple comme des particuliers.

Moniteur Canadien.

Par l'America.

#### Dernières Nouvelles d'Europe.

Paris, 11 Septembre 1849.

L'Ami de la Religion donne aujourd'hui d'assez curieux détails et fait des réflexions très significatives sur l'affaire de la Lettre. Tout le monde connaît les relations de M. l'abbé Dupanloup, directeur de l'Ami de la Religion, avec M. le ministre de l'Instruction publique. Nous citons :

" Il résulte de l'article du *Moniteur* : " 1o Que la lettre de M. le président de la République au lieutenant-colonel Ney n'avait pas été officiellement communiquée au conseil des ministres ; " 2o Que cette lettre n'était adressée qu'à M. Ney, et que son caractère comme son contenu excluaient toute idée de publicité ;

" 3o Que si quelques ministres en ont reçu une communication purement officieuse, ce n'a été que comme d'une de ces lettres qu'il plait à M. le président de la République d'écrire à ses officiers d'ordonnance, sur lesquelles il ne consulte pas, qui doivent rester confidentielles, et qui, en tout cas, ne compromettent que lui-même. " 4o S'il était besoin d'insister davantage sur ces diverses circonstances, nous ajouterions qu'un général récemment arrivé de Rome à Paris rencontrait à Marseille, à ce sujet, des détails qui prouvent jusqu'à quel point la forme de cette lettre était loin de présenter le caractère d'un document politique quelconque.

" Ainsi elle commençait par : *Mon cher Edgar*, familiarité que depuis l'on n'a pas crue compatible avec la publicité ordonnée après coup.